Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

2021/055/52



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 9 MARS 2021

Date de la convocation:

02 Mars 2021

Date d'affichage:

02 Mars 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29 En exercice: 29 Présents: 23 Procuration: 3

Pour: 26 Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, Μ. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, Mme Virginie MARTEL, M. Jöel OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Michael HONORE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Jaqueline LACHERAY, Mme Angélique WASIL, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés: M. Alain COURAULT, Mme Sylvie DEBOVE, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, M. Serge HERMANT, M. Ludovic DECOCQ, M. Gaëtan GALLE.

<u> Absent</u> : ///

Excusés ayant donné procuration: M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, M. Ludovic DECOCQ pouvoir à M. Jimmy DELESTIENNE.

Secrétaire: Jimmy DELESTIENNE

Objet: Créances éteintes

Envoyé en préfecture le 22/03/2021 Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

2021/055/5

ID: 062-216205633-20210309-2021_09_03_08-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes d'un montant total de 1 114,60 euros, relatifs aux divers frais dus à la commune.

Monsieur le Maire demande en conséquence d'éteindre la créance.

Des crédits sont à prévoir à l'article 6542 créances éteintes pour un montant de 1 114,60 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après en avoir délibéré à l'unanimité (26 pour ; 0 contre et 0 abstention) :

Emet un avis favorable à l'extinction de la créance de 1 114.60 euros, les crédits sont prévus à l'article 6542.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT

#SIGNATURE#

Envoyé en préfecture le 22/03/2021 Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

2021/055/65~

ID: 062-216205633-20210309-2021_09_03_08-DE